

Mesures immédiates pour la réduction des dommages

Mesures immédiates après des dommages d'incendie

oui non

En conformité avec la combinaison de protection individuelle CPI requise (p. ex. combinaison de protection individuelle cat. III/5+6, gants de protection « résistants l'acide », masque respiratoire P3 ainsi que la directive VDS 2357, les règlements de l'association patronale d'assurance responsabilité civile DGUV 101-004 (BGR préc. 128), TRGS 524).

Généralités

- Évacuer les gaz de combustion restants à l'air libre (ouverture des fenêtres, des portes extérieures, etc.)
- Éliminer l'eau d'extinction par aspiration, absorption, essuyage, etc.
- Ne pas oublier les canaux plus profonds Protéger les zones non affectées contre le déplacement de suie (cloisonnement, construction de vanne), p. ex. dans les zones de passage telles que les portes et les portails, disposer des chiffons humides ou des tapis de sol.
- Enlever les objets mouillés (isolations, meubles, rideaux, revêtements de sol, etc.)
- Aspirer la condensation de suie

Pour systèmes et appareils électroniques

- Déplacer les appareils électroniques portables dans des pièces sèches qui ne sont pas affectées par le feu
- Faire baisser l'humidité relative à moins de 40 % le plus rapidement possible afin de ralentir la progression de la corrosion, par ex. en installant des humidificateurs d'air

Pour les machines et les équipements techniques

- Empêcher la progression de la corrosion sur les surfaces métalliques des machines, des stocks et des équipements techniques en appliquant des produits anticorrosion (ne pas appliquer sur les composants électroniques)
- Lorsque la situation le permet, mettre les machines sous carter et réduire la progression de la corrosion en installant des déshumidificateurs

Mesures initiales générales

- Protéger les zones risquant de s'effondrer en cas d'entrée
- Protéger la zone endommagée contre l'entrée des personnes étrangères
- Protection contre les dommages environnementaux causés par des fuites de liquides
- Protection contre l'eau de pluie pouvant causer des dommages à l'environnement par le lavage

À moins que cela ne soit déjà fait

- Éteindre ou arrêter immédiatement les installations électriques/électroniques et les sécuriser contre tout redémarrage(VDE 0105); le cas échéant, déconnecter l'alimentation de secours par batterie
- Éteindre les machines et les équipements de production
- Débrancher les systèmes de ventilation et de climatisation, l'alimentation en gaz et en air comprimé
- Informer la compagnie d'assurance
- Documenter l'état des lieux (photos, vidéo, etc.)
- Ne pas effectuer de tests de fonctionnement sur les systèmes et les appareils

Toutes les mesures recommandées par POLYGONVATRO doivent être exécutées par un personnel qualifié compétent. Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait qu'un mauvais arrêt des machines ou une déconnexion Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait qu'un mauvais arrêt des machines ou une déconnexion incorrecte des installations du système d'alimentation peut entraîner des dommages indirects.

En cas de doute, contactez les experts POLYGONVATRO!

Mesures immédiates pour la réduction des dommages

Mesures immédiates après des dégâts des eaux

oui non

- À moins que cela ne soit déjà fait : Il est impératif que toutes les alimentations électriques concernées soient immédiatement déconnectées et protégées contre toute remise sous tension conformément à la norme VDE 0105
- Éteindre également immédiatement l'alimentation de secours (batteries, USV, etc.)
- Le cas échéant, tirer les circuits imprimés avec les batteries tampon (mémoire)
- Protéger les installations tant que de l'eau coule dessus en les recouvrant, mettant des barrières, etc.
- Retirer les moyens de stockage d'eau, meubles humides, tissus/rideaux, tapis, cartons, isolations, etc.
- Essuyer les meubles, murs, plafonds, etc. restants
- Aspirer ou essuyer le plancher jusqu'à ce qu'il soit sec, sans oublier les canaux plus profonds
- Souffler les installations électroniques, les machines ou les pièces individuelles humides avec de l'air comprimé et, le cas échéant, sécher à l'air chaud (attention: température maximale pour l'électronique 50 - 60 °C)
- Faire installer des déshumidificateurs dans les pièces concernées
- Pour les machines et les stocks de réserve : Appliquer des produits anticorrosion sur les surfaces métalliques
- Ne pas oublier de sécher les pièces et accessoires rangés séparément

Mesures immédiates après une forte accumulation de poussière ou après l'effet de la poudre d'extinction

- Aspiration des poudres d'extinction de poussières
- Éteindre immédiatement les appareils sensibles à la poussière car une contamination avec une structure cristalline peut augmenter l'usure (importante) des pièces en mouvement
- Les appareils électroniques ne devraient pas être utilisés plus que nécessaire car une mauvaise dissipation de la chaleur pourrait provoquer des surchauffes, précipitant ainsi l'usure des pièces en mouvement
- Ne pas tirer inutilement sur les circuits imprimés car cela représente un risque d'abrasion du matériau de contact
- Pour les poudres d'extinction : Prévoir un environnement sec pour éviter la corrosion (déshumidificateur)
- Si nécessaire, mettre les machines et installations concernées sous carter et les sécher à l'aide de déshumidificateurs pour éviter tout risque de réaction chimique

Mesures immédiates pour la réduction des dommages

Mesures immédiates après une avarie sur les aérogénérateurs : fuite d'huile / dégâts causés par un incendie / rupture d'une pale du rotor

oui non

- Parc éolien : _____ Coordonnées : _____ Type d'installation : _____
- Coordination sur place des premières mesures (pompier ou autres)
 - Absorption immédiate des substances polluantes pour l'eau ou des déchets dans la mesure où personne n'est mis en danger par des parties tombantes de l'aérogénérateur
 - Déverrouillage de l'aérogénérateur endommagé / Remise en service du parc éolien
 - Service de sécurité, sécurisation de chantiers 24 heures
 - Informations à l'intention des opérateurs à l'adresse mail pour les avaries concernant l'état actuel, les arrangements convenus et les autres mesures à prendre
- Service d'urgence nécessaire, _____ heures. Arrivée après la déclaration de sinistre
- Rapport d'expert géologue / chimiste

Installation sur place [1] / POLYGONVATRO [2]

Lave-bottes _____	Générateur de courant _____	Clôture de chantier en m : _____	Bureau _____
Conteneur : personnel _____	Service de sécurité _____	Matériau _____	Sanitaire _____

Toujours A Vos Cotés

24h: service gratuit
 +49800.840 850 8

Siège social de Olpe:

POLYGONVATRO GmbH
Raiffeisenstraße 25, D-57462 Olpe
Tel.: +49(2761)93810, Fax: +49(2761)938140
service@polygonvatro.de

Les coordonnées de votre agence la plus proche
Vous pouvez également sur notre site.

www.polygonvatro.de